

ARRÊTÉ DE CIRCULATION rue de CHÂTILLON, 54480 VAL-ET-CHÂTILLON

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon

Vu l'intervention de l'entreprise ENEDIS pour des travaux de remplacement de deux supports bois par un support béton sur la commune de Val-et-Châtillon et plus précisément :

- rue de Châtillon au niveau du n°17, 54480 Val-et-Châtillon.

Ces travaux impacteront les réseaux communaux : eau potable, assainissement , éclairage public aérien.

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Du vendredi 12 juillet 2024 à compter de 8 heures, jusqu'au lundi 22 juillet 2024, la circulation de la rue de Châtillon est ainsi modifiée:

- chaussée rétrécie ;
- vitesse limitée à 30km/h ;
- stationnement interdit au droit des travaux;

Article 2 :

L'entreprise ENEDIS se chargera de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- ENEDIS
- SDIS
- à brigade de gendarmerie ;
- affichage.

Val-et-Châtillon, le 28/06/2024

Monsieur le Maire, Thierry CULMET

